

Avis de défaut de déposer un document d'information sur un engagement électoral

(Loi sur la transparence des engagements électoraux, L.N.-B. 2018, c. 1, articles 9 à 12)



P 10 020
(2023-01-17)

Partie A : Plaignant	
Parti politique enregistré	
Représentant officiel	

Partie B : Plainte sur le défaut de déposer un document d'information
Parti politique enregistré contre lequel la plainte est formulée
Résumé de la plainte sur un engagement électoral
Date et heure de réception de la plainte :

Partie C : Examen de la plainte
Le contrôleur a enquêté sur une plainte lorsque des motifs raisonnables lui donnaient lieu de croire qu'elle est fondée. En résumé, cette enquête a révélé :

Partie D : Avis de décision du contrôleur du financement politique
À la suite de cette enquête, le contrôleur a déterminé que le parti a négligé de déposer un document d'information sur l'engagement électoral susmentionné; ainsi, le contrôleur ordonne au parti à titre de réparation de déposer le document d'information dans les 24 heures de l'envoi du présent avis au représentant officiel par courrier électronique.

Partie E : Défaut de conformité à l'avis
Si le parti politique enregistré n'obtempère pas à l'ordre de réparation dans l'avis : <ul style="list-style-type: none">○ Il lui est interdit de faire de la publicité pour la durée restante de la période électorale; et○ Il se rend passible à une amende administrative de 500 \$. La province peut entamer une poursuite et recouvrer une amende administrative dans le cadre d'une action dans tout tribunal, comme si le montant était une créance.

Partie D : Signature	
Contrôleur du financement politique	Date

Partie E : Suivi	
<input type="checkbox"/> Joindre le courriel sur l'envoi.	Date et heure de l'envoi :
<input type="checkbox"/> Appel du représentant officiel.	Nom de l'appelant : Date et heure de l'appel :
<input type="checkbox"/> Document d'information reçu. Effectuer l'examen.	Date et heure de réception :
<input type="checkbox"/> Le parti politique n'a pas obtempéré le présent avis. Envoi de l'Avis d'amende administrative (P 10 022).	Signature et date